



Ouvertures 40

le journal de la section départementale
Septembre 2016

N° 142

Mont de Marsan PPDC

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE 

Déposé le mercredi 31 août 2016



E
d
i
t
o

Sommaire :

Edito	page 1
Actualités de rentrée	page 2
Actualités de rentrée	page 3
Université d'automne	page 4

Suppléments : *Cakendrier 2016/2017*
bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 40

<http://40.snuipp.fr/40>

email : snu40@snuipp.fr

97 place de la
caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél : 05.58.933.933

Permanences

Snuipp-FSU 40

Lundi : 9 h - 17h

Mardi : 9h - 17h

Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 9h - 17 h

Vendredi : 9 h - 17 h

Directeur de la publication :
Philippe Miquel

CPPAP 0619 S 06978
Prix 1 €

Imprimé par le SNUipp-FSU 40
97 place de la caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan

Agenda :

prérentrée: 31 août - rentrée : 1er septembre
CTSD (ajustement de carte scolaire) : vendredi 02/09
CAPD : vendredi 02/09

Salaires, ISAE : où en est on à la rentrée ?

Les mobilisations des fonctionnaires, notamment la grève du 26 janvier dernier, ont permis de mettre fin au dégel du point d'indice qui était en vigueur depuis 5 ans.

Ainsi le 1er juillet a connu un premier dégel : une hausse de 0,6% de la valeur du point d'indice. Une nouvelle hausse de 0,6% interviendra au 1er février. Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014. Il passera à cette date à 10,29% du salaire brut, diminuant ainsi le salaire net perçu.

Cependant pour le SNUipp et la FSU le dossier des salaires dans la fonction publique est loin d'être clos. En effet, depuis 1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignants. Et de 2010 à 2016, le gel du point

d'indice, conjugué à une hausse continue des cotisations retraite, a accentué cette baisse de pouvoir d'achat se traduisant par une perte de plus de 15%.

La revalorisation du point d'indice reste insuffisante et ne couvre pas les pertes accumulées.

Le SNUipp, avec sa fédération la FSU, revendique un véritable plan de rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

L'ISAE passe à cette rentrée de 400 à 1200 € annuels brut et sera dorénavant versée chaque mois (86,19 € net) aux enseignants du 1^{er} degré.

Cette augmentation de 800 euros annuels permet une première reconnaissance de leur investissement professionnel et de réduire l'écart de rémunération avec les enseignants du second degré.

Une mesure de justice attendue par les enseignants du premier degré. Pour aligner les salaires de l'ensemble des enseignant-es, il faudra ensuite doubler ce montant pour toutes et tous et l'obtenir sous forme indiciaire.

En effet, des enseignant-es du premier degré sont encore exclues de cette revalorisation salariale (ULIS 2d degré, SEGPA, EREA, enseignants référents, pénitentiaire, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...).

Le SNUipp-FSU continue d'exiger que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles qui en sont exclus et qu'elle soit totalement intégrée au traitement indiciaire pour être prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Formation continue : toujours au point mort !

Dans une période de transformation de l'école, qui implique un travail pour faire évoluer les pratiques pédagogiques, la formation continue devrait être vue comme un levier majeur.

Concernant les nouveaux programmes des cycles 1, 2 et 3, les manques de formation et d'anticipation sur la mise en œuvre sont avérés.

Existe-t-il des métiers où des évolutions aussi conséquentes sont si peu accompagnées ?

Le ministère reconnaît dans la circulaire de rentrée 2016 que « l'accompagnement et la formation de chaque professeur, mais aussi des équipes, constituent des enjeux majeurs », et que les 18 heures d'animation pédagogiques ne sauraient suffire à répondre à l'ensemble des besoins, accrus par la rénovation des cycles, des enseignements et de l'évaluation.

Il précise même que « la création

de postes pour l'enseignement du premier degré à la rentrée 2016 doit permettre d'augmenter substantiellement les capacités de remplacement, notamment pour le temps consacré à la formation continue ».

Un comité d'orientation a été mis en place depuis plusieurs mois pour formuler des propositions qui redonnent à cette formation une place centrale, et permettre d'assurer au plus près du terrain l'affectation de postes dédiés au remplacement des enseignants pour des temps de formation continue. Des propositions devaient être faites en mai. Mais nous n'avons rien vu venir...

Pour le SNUipp FSU, il faut cesser les effets d'annonce et les promesses : les enseignants du primaire ont besoin de réponses concrètes : une formation continue qui permet l'accès aux travaux de la recherche, de mutualiser les expériences, d'enrichir les pratiques... Il y a nécessité de renouveler au sein des ESPE des formateurs universitaires spécialistes de l'école maternelle et élémentaire et permettre aux enseignants de bénéficier de stages longs.

C'est un effort au long court, c'est un effort budgétaire

Les pays dont les élèves réussissent ont fait le choix de bien rémunérer et de bien former leurs enseignants. C'est ce choix qu'il faut faire si l'on veut enfin tordre le cou aux déterminismes sociaux de notre école.



16^{eme} Université d'automne du SNUipp-FSU

Du 19 au 21 octobre prochains se tiendra la 16^{eme} Université d'automne du SNUipp-FSU à Port-Leucate (Aude).

Trois jours de conférences et de débats ouverts à tous-tes les enseignants-es (syndiqués-ées ou non) pour rencontrer les acteurs de la recherche en éducation et d'autres personnalités, autour des questions de métier et de société.

Cette année, Hélène Romano, Eirick Prairat, Elena Pasquinelli, Jacques Bernardin ou encore Alain Serres seront présents à Port Leucate.

C'est aussi l'occasion d'échanges avec les collègues, moments de plus en plus rares dans notre profession !

Il faut compter une centaine d'euros pour l'hébergement et les repas (produits locaux et de qualité)

Comme chaque année, le SNUipp-FSU 40 organisera un déplacement collectif (pris en charge par la section pour les syndiqués) pour toutes celles et ceux qui souhaitent retrouver

ou découvrir ce moment précieux de formation, d'échanges et de convivialité au bord de la Méditerranée.

Ce stage de formation syndicale ouvre droit à une autorisation d'absence.

Nous nous chargerons de votre inscription auprès du SNUipp-FSU national. Merci de nous confirmer votre participation le plus tôt possible car le nombre de places est limité et les participants de plus en plus nombreux chaque année.

Vous devez faire votre demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration 1 mois avant la date (donc dès la 2^{ème} semaine de septembre)

Dès que nous recevons les convocations, nous vous les ferons parvenir afin que vous les transmettiez à l'administration.

Inscription en ligne sur

snuipp.fr

à partir de mi-septembre.

UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.



**MA BANQUE
EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT
SONT COMME MOI.**

Crédit Mutuel
Enseignant

CME PAU

40-42, rue Ronsard – 64000 Pau

Tél. : 05 59 14 16 80 – Courriel : 02269@creditmutuel.fr



Rythmes scolaires : 3 ans après ...

Trois ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les différents rapports confirment un certain nombre de points d'alerte que le SNUipp-FSU avait déjà fait valoir à travers ses enquêtes menées auprès des enseignants dès la fin 2014.

Le dernier rapport de l'Inspection générale souligne par exemple que si la matinée supplémentaire, permettrait de mieux traiter les programmes, cela renforce néanmoins une désorganisation des enseignements avec un poids accru des disciplines dites fondamentales le matin au détriment de l'EPS, des sciences ou encore des arts.

Il soulève aussi la difficulté en maternelle avec notamment la question de la sieste et la question de l'absentéisme particulièrement le samedi matin mais aussi le mercredi matin.

De même, la réforme a profondément déstabilisé les écoles en dégradant les conditions de travail des enseignant-es et les conditions d'apprentissages sans faire preuve de son efficacité sur la réussite des élèves .

Il faudra attendre 2017 et les études entreprises par la Degesco pour évaluer l'incidence de la réforme sur la réussite des élèves

Ce dossier est donc loin d'être clos. De nombreuses évolutions sont indispensables. Les organisations de l'année, de la semaine et de la journée doivent être remises à plat. Le SNUipp-FSU exige l'abandon de la réforme et l'écriture d'un nouveau décret en y associant tous les professionnels concernés et en s'appuyant sur les expérimentations et recherches. Sans compter que mieux apprendre n'est pas qu'une affaire de rythmes. Loin de là.

Le ministère doit se consacrer prioritairement aux dimensions pédagogiques de la réussite scolaire. Cela implique, entre autres, de faire baisser le nombre d'élèves par classes, d'amplifier le dispositif « plus de maîtres que de classes », de recréer des postes RASED et de proposer aux enseignants une formation continue, aujourd'hui toujours en friche.



La précarité sociale : 21^e critère de discrimination

Le Sénat a adopté une proposition de loi «visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale». Le texte introduit dans la loi un nouveau critère prohibé de discrimination : «la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue».

La « précarité sociale » devient ainsi le 21^e critère de discrimination inscrit dans le code pénal.

Au même titre que le racisme ou les LGBTphobies, le mauvais traitement des pauvres est passible de trois ans de prison et de 45 000 € d'amende.

A titre d'exemple, la justice pourrait être saisie en cas de refus de cantine pour un enfant de chômeuse/chômeur au motif que ses parents ont le temps de le faire manger à la maison.

L'adoption de la loi est une première étape, à présent ce sont les mentalités qui doivent changer.

Dans un communiqué commun une vingtaine d'organisations, dont la FSU, relèvent que «le combat n'est pas fini. Il faut maintenant dénoncer ces situations, œuvrer auprès de l'opinion publique pour que chacun prenne conscience que cette discrimination est aussi inacceptable que toute autre discrimination».



« Un cahier, un crayon »

Comme à chaque rentrée, le SNUipp-FSU s'associe à la campagne de solidarité « Un cahier, un crayon » organisée par Solidarité Laïque, collectif qui réunit 50 organisations liées au monde enseignant, dont le SNUipp-FSU. Depuis 1956, Solidarité Laïque lutte contre les exclusions et améliore l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité. Cette initiative consiste essentiellement en une collecte de matériel scolaire neuf de septembre à décembre. Pour la 16^{ème} édition, c'est aux écoles publiques libanaises que sera dédiée l'opération, écoles qui scolarisent les enfants les plus déshérités du pays ainsi que les réfugiés de Syrie. La Rentrée solidaire est l'occasion d'inscrire une classe, une école, dans une dynamique d'éducation au développement et de solidarité internationale.

Même modeste, notre participation témoigne de l'engagement des enseignant-es des écoles pour le Droit à l'éducation partout dans le monde.